



Compte-rendu du Conseil de la vie sociale du 27 Juin 2024

Présents : Julien B, Sophie B, Anne C, Lucie C, Alice C, Frédéric LB, Dominique L, Cécile L, Pierrick L, Manon L, Pascal L, Didier L, Marie M.

Excusées : Pascale B, Cécile H, Margaret L.

1) Dans un premier temps, nous avons traité les questions et les actions parfois abordées dans les précédents CVS mais pour lesquelles des réponses étaient nécessaires.

1.1) La mise en place d'un trombinoscope des élus du CVS dans les comptes-rendus.

Il a été décidé d'attendre les élections de décembre. En effet, de nouvelles élections auront lieu en fin d'année pour renouveler les membres du CVS.

1.2) Site internet

Un vote sur le choix du nouveau logo CVS a été proposé aux élus présents. Deux logos ont été proposés par Lucie et une majorité a choisi l'un des deux. Il sera effectif dès à présent.



Le logo ayant obtenu le plus de voix :

Une procédure de facilitation dans la recherche des documents sur le site du Temps du Regard a été effectuée et la mise à jour réalisée.

Résolution du problème de l'affiliation des Huniers à Montgermont à une autre structure accueillant des sans-abris. Le numéro de téléphone des Huniers ainsi que l'adresse apparaissent sur Google. Lucie Cassan se charge de faire rectifier les informations erronées auprès de Google.

Publication du calendrier des vacances et dates de fermeture. Il est nécessaire d'aller sur « Agenda ». Cet agenda a été mis en place par Lucie et est mis à jour régulièrement...

Il est à noter que le déménagement du Temps d'Agir vers le 32 rue de Trégain aura lieu du 9 au 13 septembre. Cette information a été transmise au département qui doit faire un contrôle concernant la sécurité avant que les personnes accueillies puissent venir en accueil de jour. À ce jour, la date de

Ensemble vivons avec nos différences

passage du Département n'est pas encore fixée. Les accueillis et les familles seront informés de la date d'accueil dans le nouveau lieu en lien avec le contrôle du département.

1.3) Point sur les suites du problème de comportement du chauffeur TSH.

Il a été noté un apaisement sur la façon de se comporter du chauffeur. Le rachat de l'entreprise TSH est en cours par un nouvel entrepreneur. La question de la formation des chauffeurs sera envisagée lorsque la situation de l'entreprise sera fixée. Toutefois, les chauffeurs doivent considérer que leur travail n'est pas seulement du transport mais également un travail de relation avec des personnes en situation de handicap...

1.4) Les cahiers de transmissions pour le CVS. Qu'en est-il de l'instauration des temps de parole plus réguliers ?

Actuellement, chaque service dispose d'un cahier de CVS. Au moment de la préparation du CVS, il y a une lecture de ces cahiers mais peu de questions apparaissent. Les temps de parole dans les accueils de jour ou dans les hébergements sont trop informels et une vigilance à ce niveau doit être maintenue.

Le CVS permet que l'information circule mais ne doit pas remplacer les rencontres et lieux de paroles. Les personnes élues doivent informer les autres personnes accueillies ou hébergées sur le fait qu'il existe un cahier où peuvent être posées les questions. Il faut faire vivre ce cahier.

1.5) Ecologie service par service.

Le GRAAL a proposé deux journées sur le thème de l'écologie. Au TDR, on a fait l'inventaire des pratiques écologiques mises en place.

La Soirée Solidarité à laquelle participent les professionnels et le Conseil d'Administration a eu pour thème « l'alimentation, le bien-manger, et l'éco-durable ».

Que peut apporter le CVS en plus ? Visiter des lieux écoresponsables pour chercher des idées mais aussi se focaliser sur les jardins participatifs.

Le Forum SEISME (25 et 26 septembre 2024), sur le thème de l'alimentation et l'écologie mais également sur les transports, sera proposé aux professionnels. C'est le premier forum des voies à impact écologiques et sociales. L'association y a tenu un stand en 2023 pour parler de la question de l'habitat inclusif.

1.6) Le passage piéton au Gros-Chêne.

Marie Maudieu, malgré ses différents courriers, n'a jusqu'à maintenant obtenu aucune réponse concernant le passage piétons au Gros Chêne. Elle ne peut qu'insister.

1.7) Casiers de rangement.

À Acigné, les casiers ne sont toujours pas mis en place car la menuiserie est en difficulté à la suite de l'absence d'un de ses salariés. Elle n'interviendra que fin septembre.

Au Temps d'Agir, dans les nouveaux locaux, il y aura 24 casiers.

Aux Acanthes, un meuble sera posé et répondra partiellement à cette question. Il y a obligation de mettre en place des casiers pour les personnes accueillies mais comment faire quand on ne dispose

pas de la place nécessaire ? Il est toujours possible de laisser ses affaires dans le bureau de la coordinatrice.

2) Nouveaux points.

2.1) Absences dans les services (hébergements et accueils de jour).

Publication des règles du nombre de jours d'absence autorisés pour les hébergements et les accueils de jour (maladie ou absences prolongées) : Les règles de facturation sont sur le site internet du département mais l'accès et la compréhension sont complexes.

Pour les hébergements, les 19 familles sont reçues et/ou informées individuellement à l'occasion du bilan du projet personnalisé. La responsable des services et la direction seront vigilantes à rendre accessible cette information régulièrement.

En ce qui concerne les accueils de jour qui fonctionnent en Ille et Vilaine depuis 38 ans, les règles du département ont changé. Jusqu'en 2020, il était tenu compte des ressources de chaque accueilli. Maintenant, le prix de journée est identique pour tous les accueillis avec un nombre de jours d'absences limité en lien avec le temps de présence proposé à la personne. Si la personne ne vient seulement que quelques jours par semaine, par exemple 3 jours, elle a le droit à 3 x 7 semaines d'absence par an soit au total 21 jours d'absence. La règle du département indique que les personnes ont le droit à une semaine d'absence par jour de présence.

Petit rappel : les accueils de jour du Temps du Regard sont fermés cinq semaines par an avec un service minimum l'été.

Il est à noter une modification de la facturation depuis mars 2024 : pour les accueils de jour elle est calculée sur la base de quatre semaines par mois et non plus du 1er au 31. Le montant de la restauration n'a pas changé depuis 8 ans. Le prix du repas est toujours à 5.50€ alors que le coût des produits a beaucoup augmenté. Au temps du Regard, la restauration est du « fait maison ». L'association réfléchit à un ajustement du coût pour s'approcher du prix de revient.

2.2) Délai de prévenance dans les accueils de jour.

Lorsqu'un accueilli est absent, il doit prévenir l'accueil de jour de son absence le plus tôt possible. Il ne sera pas facturé s'il présente un certificat médical. Si cette absence est prévue de longue date, il est indispensable de prévenir au moins sept jours à l'avance. L'association se réserve le droit de facturer le repas si la personne n'a pas prévenu assez tôt le service.

2.3) Les livrets d'accueil des accueils de jour

Les livrets d'accueil des trois accueils de jour sont en cours de finalisation. Pour les hébergements, la rédaction des livrets d'accueil va démarrer en septembre.

2.4) Prise de contact par mail avec les familles pour les informer de la prochaine date du CVS ?

C'est possible mais il est nécessaire de prendre des précautions. 80% des familles disposent d'une adresse mail mais la question doit être approfondie.

3) Dans un troisième temps, nous avons abordé les informations et questions des personnes accompagnées.

3.1) Rencontres des présidents de CVS.

Pierrick Lesné, Président du CVS du Temps du Regard, a participé aux réunions des présidents des CVS du GRAAL qui ont lieu une matinée tous les trois mois. Le programme de l'année a porté sur le retour des cahiers des CVS.

La prochaine réunion aura lieu le 19 septembre. Il ressort le même type de difficulté sur tous les services à savoir celle d'informer les accueillis et les familles. Les cahiers CVS ont du mal à être utilisés. Pierrick Lesné a apprécié ces réunions mais a estimé que ces temps de réunions étaient trop limités et ne permettaient pas une réflexion suffisante.

Il a été également abordé l'association des SHIFTERS, association de bénévoles, loi 1901, qui vise à décarboner l'économie en contribuant à la sortie des énergies fossiles à l'échelle française et européenne. Ces bénévoles pourraient nous aider dans la constitution d'un atelier sur la fresque du climat.

3.2) Règles d'utilisation des portables.

Les personnes accueillies ont accès à leur portable hors activités et restauration. Sur les temps collectifs et la restauration, pas de portable. Il en va de même pour les professionnels.

3.3) Voyage à Paris pour les Huniers et les Haubans en Septembre.

C'est la coordinatrice qui gère cette question et il est donc souhaitable de se renseigner auprès d'elle.

3.4) Fauteuils de salon pour le Temps d'Agir.

Ce n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Il n'y en aura donc pas. Le service du Temps d'Agir prépare son déménagement, c'est l'occasion de réfléchir au mobilier. Nous avons déjà deux lits pour permettre le repos des personnes. Il sera réfléchi la pertinence d'un achat de fauteuils avec les personnes accueillies.

Certains sujets n'ont pu être abordés par manque de temps mais seront à l'ordre du jour du prochain CVS :

- La charte d'utilisation de la maison de voisinage
- Le type de contrat de location de cette maison de voisinage
- Le projet de service des accueils de jour
- Les vidéos sur les services

/!\ La date du prochain CVS n'a pas été fixée car nous attendons le retour de Cécile Henry, Coordinatrice du Temps d'Agir.

Cécile Lemonnier, secrétaire.



Pierrick LESNE